

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
MARDI 2 SEPTEMBRE 2025, 19 H

10 – Sujets d’ouverture

- .01 Déclaration d’ouverture
- .02 Adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d’arrondissement du 2 septembre 2025
- .03 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d’arrondissement tenue le 18 août 2025
- .04 Point d’information
- .05 Période de questions du public

12 – Orientation

- .01 1257174002 Adopter la Politique montréalaise du loisir public

20 – Affaires contractuelles

- .01 1250125002 Approuver une convention avec contribution financière avec l’organisme « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » pour les initiatives prenant le relais du Magasin partage de Rosemont - Octroyer une contribution financière de 20 000 \$ pour l’année 2025 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers
- .02 1257951006 Approuver les conventions de contribution financière avec les deux Tables locales de concertation de l’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » et « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » - Octroyer à chacune d’entre elles une contribution financière respectivement de 33 665 \$ et de 30 661 \$, pour la période du 3 septembre 2025 au 30 juin 2026, conformément au cadre de référence de l’Initiative montréalaise de soutien au développement social local (25-076-CG et 25-077-CG)
- .03 1257345003 Approuver la convention pour l’entretien et l’accès à l’Espace public du centre de transport Bellechasse, dans l’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- .04 1255642002 Autoriser une dépense de 420 996,62 \$, taxes incluses (contrat : 248 886,38 \$ + contingences : 49 777,28 \$ + variation de quantités : 37 332,96 \$ + incidences 85 000,00 \$) - Octroyer un contrat à « Pavages Métropolitain inc. » au montant maximal de 248 886,38 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de voirie - Appel d’offres public 25-066-VP (5 soumissionnaires)

30 – Administration et finances

- .01 1256267010 Prendre acte du dépôt des rapports sur l’exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 31 juillet 2025 en vertu du Règlement intérieur du conseil d’arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)
- .02 1256267005 Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière 2025 de l’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

- .03 1256267009 Déposer le rapport de l'évolution budgétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 30 juin 2025 ainsi que le rapport comparatif avec l'exercice précédent à la même période
- .04 1250081002 Accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026
- .05 1259937002 Demander au conseil municipal de majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 59 585,41 \$ afin de retenir les services professionnels requis pour le suivi de l'eau souterraine et des biogaz dans le parc Rosemont exigé dans le cadre de l'autorisation environnementale

40 – Réglementation

- .01 1255694006 Édicter cinq ordonnances - Programmation d'événements publics : « Projet de rue-école septembre 2025 », « Événement de fin de saison du CS Montréal Centre », « Massonloween », « Lecture de contes d'automne », « Halloween au parc Molson »
- .02 1259944006 Autoriser, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA-5), l'aménagement de constructions hors toit comportant une hauteur maximale de 3 m et un retrait minimal de 1 m, en dérogation aux articles 21.1 et 22.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) - Bâtiment situé aux 2505-2525, rue Masson - Demande de dérogation mineure 3003574204
- .03 1258979005 Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., chapitre C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (RCA-193) » (01-279-86), afin d'ajuster les dispositions relatives aux établissements d'hébergement touristique
- .04 1257345002 Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M. c. P-3) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », notamment afin que l'espace public du centre de transport Bellechasse soit considéré comme un parc du domaine public aux fins de la réglementation municipale
- .05 1259944004 Adopter une résolution, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, visant la démolition d'un bâtiment de deux (2) étages et la construction d'un bâtiment mixte d'une hauteur de 19 mètres et de six (6) étages, comprenant 48 logements et un (1) local commercial, propriété située au 5625, avenue Papineau (lot 3 795 709 du cadastre du Québec)